

De son côté, le comte Aymon demandait tant en son nom qu'au nom de ses vassaux la restitution :

Du château et de la ville de Montluel dont il était seigneur et suzerain ;

Du fief et du château de Villars dont l'hommage lui était dû par le sire de Thoire ;

Du bourg et de la seigneurie de Gordans possédés par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon ;

Du château et du mandement de Varey lui appartenant en vertu d'un ancien traité, fait entre l'un des comtes ses prédécesseurs, et le comte de Genevois ;

De tous les fiefs et châteaux, cédés par le sire de Beaujeu pour sa rançon, le comte Edouard lui ayant donné pour ces fiefs aliénés une indemnité équivalente.

Les prétentions réciproques de ces princes ennemis étaient si nombreuses et si exagérées, surtout de la part du comte, qu'il était très-difficile de les pacifier, mal disposés qu'ils étaient d'ailleurs à une conciliation. Le dauphin se montrait fort irrité que le comte eût pris l'initiative des hostilités, sans dénonciation préalable, suivant l'usage, et qu'il eût organisé une guerre de pillage et de dévastation. Au lieu de la paix, qu'avait à cœur le roi de France, il ne put obtenir qu'une trêve de deux ans.

Après ce terme, Aymon s'empare de Monthous, défendu par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon ; puis, informé que le dauphin assemblait une grande armée pour entrer en Savoie et assiéger Chambéry, il fait construire sur sa frontières deux forts, les *Marches* et les *Mottes*.

Le dauphin se livrait en effet à des préparatifs formidables ; il avait ordonné d'ouvrir la campagne par le siège de la Perrière, situé près de Voiron, sur le chemin de Voreppe, à Saint-Laurent-du-Pont. Impatient de voir la fin de ce siège, il vient lui-même en prendre le commandement. S'étant